

Droit international humanitaire Séminaires de formation à l'intention de professeurs d'université

Grâce à un don de la *Hauser Foundation*, le CICR organisera deux séminaires de formation sur le droit international humanitaire à l'intention de professeurs d'université enseignant déjà à plein temps le droit international public ou les droits de l'homme et qui sont prêts à s'engager à enseigner le droit international humanitaire dans leur université.

Le premier de ces séminaires, organisé conjointement par le CICR et l'Institut universitaire de hautes études internationales (Genève), aura lieu à Genève du 10 au 15 août 1998 (arrivée le 9 août, départ le 16 août).

Le second séminaire, organisé conjointement par le CICR et la *New York University Law School*, se tiendra à New York au cours de l'été 1999.

Le directeur académique des séminaires sera le professeur Theodor Meron, *New York University Law School*. La langue de travail sera l'anglais. Les animateurs seront des experts venant d'universités, du CICR ainsi que de la pratique. Les séminaires seront consacrés au droit international humanitaire et à des aspects pertinents de la législation des droits de l'homme applicable lors des conflits armés internationaux et non internationaux (notamment l'évolution historique, les types de conflits, le droit de Genève, le droit de La Haye (conduite des hostilités), les prisonniers de guerre, l'occupation, l'assistance humanitaire, le droit coutumier, les crimes de guerre et la responsabilité). Ils porteront en outre sur la place du droit international humanitaire dans le droit international général, et sur les méthodes d'enseignement. Chaque participant recevra un manuel qu'il pourra ensuite utiliser pour donner ses cours.

Les demandes d'inscription pour le séminaire d'août 1998 à Genève devront comporter un *curriculum vitae* complet, une liste des ouvrages publiés, un exposé des motivations du candidat et de ses projets relatifs à l'enseignement du droit international humanitaire, ainsi que deux recommandations. Elles devront parvenir avant le 31 janvier 1998 à :

M^{me} Isabelle Gerardi
Institut universitaire de hautes études internationales
132, rue de Lausanne
Boîte postale 36
1211 Genève 21, Suisse.

Le nombre des participants est limité à trente. Chaque candidat recevra le résultat de sa demande d'inscription avant fin mars 1998. Les organisateurs prendront à leur charge les frais de voyage (billet d'avion de type APEX) et de séjour à Genève.

Comité international de la Croix-Rouge
